

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Brigitte CALDERONE

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 3

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA – Max FREY – Marjorie MINUTOLO – Gilbert CARPENTIER – Diane LAMOTTE – Guillaume BEAUMOND – Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD – Martine DALLEST – Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN – Anne-Marie VIET – Philippe BELTRANDO – Marina HOCQUET – Marc VANDEVOIR – Brigitte CALDERONE – Christine LE GALL – Nathalie NAISSANT – Sébastien ZOYO – Cyril BOSSELUT – Nicolas IMPAGNATIELLO – Ludovic COQUILLAT – Virginie DELEAU – Alexandre DE PALMA – Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI.

PROCURATIONS : Evelynne DOMANICO à Pierre-Yves CHABAUD - Laurent DIAS à Nathalie NAISSANT

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET

N° DELIB_08_2026

**Objet : Désignation d'un représentant au sein de la Société Publique Locale de l'Aire
Métropolitaine (S.O.L.E.A.M.)**

Rapporteur : Marc DEL GRAZIA

Par Délibération 46-2026 du 29 septembre 2021, la commune de Roquefort-La Bédoule a pris des participations au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.) qui a pour objet de mener des actions de constructions et aménagements sur le territoire métropolitain.

Compte-tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, représentants la commune au sein du Conseil d'Administration et aux assemblées générales de S.O.L.E.A.M.

Le conseil municipal l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DESIGNÉ pour représenter la commune de Roquefort-La Bédoule au Conseil d'Administration et aux assemblées générales de S.O.L.E.A.M :

- Membre titulaire : Marc DEL GRAZIA

- Membre suppléant : Marc VANDEVOIR

Art. 2 : AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour : 23 (Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA)

Contre : 0

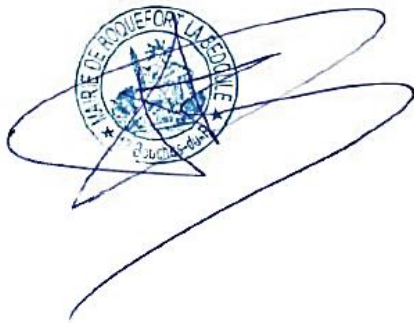
Abstentions : 3 (Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI)

Monsieur le Maire et Marc VANDEVOIR n'ont pas pris part au vote

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 13 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Brigitte CALDERONE



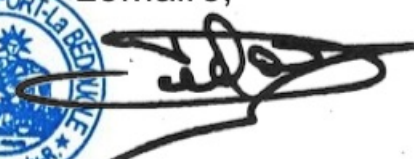
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260422-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA